

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

de la SEANCE DU 30 JUILLET 2025

L'an deux mil vingt cinq le trente du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, après convocation légale sous la présidence de M François BENEDETTI.

Etaient présent : Mme Paula Maria Chiaramonti, M Adrien Portal, M Ugo Bastiani

Représentés :

Absents : M Stephane Ottavi, M Esteban Calvetti

Il a été proposé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'Election d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil à été désigné M Ugo Bastiani pour remplir ces fonctions qu'il a acceptée

APPROBATION Du PROCES VERBAL DU 13 juin 2025

Ordre du jour :

- 1 - Recrutement d'un vacataire
- 2 - Décision modificative 3.
- 3 - Décisions prises concernant les délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire
- 4 - Questions divers

Délibération 202025 : recrutement d'un vacataire

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer l'archivage numérique pour une période du 11 août 2025 au 30 novembre 2025.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que la vacation soit rémunérée :

- sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.88 euros HT

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : D'AUTORISER Monsieur le maire à recruter un vacataire du 11 août 2025 au 30 novembre 2025

Article 2 : de FIXER la rémunération de la vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.88 euros

Article 3 : D INSCRIRE les crédits nécessaires au budget ;

Article 4 : de DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette mission

. VOTE A L UNANIMITE

.NOMBRES DES MEMBRES		VOTE	
En exercice	6	Pour	4
Présents	4	Contre	0
représentés		Abstention	0
Absents	2		
VOTANTS	4		

Délibération 212025 : décision modificative n 3.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la ville,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°3 ci-jointe du budget de l'exercice 2025 pour des crédits supplémentaires.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales

AUTORISE la décision modificative n°3 ci-jointe

VOTE A L UNANIMITE

.NOMBRES DES MEMBRES		VOTE	
En exercice	6	Pour	4
Présents	4	Contre	
représentés		Abstention	
Absents	2		
VOTANTS	4		

Ordre du jour 3 : Décisions prises concernant les délégations du conseil municipal à Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délégation accordée à M le Maire par délibération du Conseil Municipal de Lugo di Nazza en date du 27 juillet 2020

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal des décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation, Le conseil Municipal prend note de la décision suivante :

Décision 2025 en date du 25 mars 2025 : Objet : Travaux d'assainissement lugo di nazza Lot 1 Station d'épuration 300 E.H. Lot 2 : Réseaux Lot 3 : postes pompages

Lot 4 : Piste d'accès

DEICDE de conclure le marché ayant pour objet **les travaux d'assainissement sur la commune de Lugo di Nazza**

- le lot 1 Station d'épuration 300 E.H au Groupement Conjoint,

Mandataire

SARL INGENIUM

ZA DE TRAGONE lot 11 20 620 Biguglia

cotraitant

SAS SNT PETRONI

RN 198 20 240 Ghisonaccia

pour un montant HT de 492 769.70 euros avec une durée de 12 mois à partir d'un OS de démarrage des travaux

- Lot 2 : Réseaux au Groupement solidaire
mandataire

SAS SNT PETRONI

RN 198 20 240 Ghisonaccia

Cotraitant

SARL DANI

route d'Alzitone BP 44 20 240 Ghisonaccia

pour un montant HT de 975 511.90 euros avec une durée de 12 mois à partir d'un OS de démarrage des travaux

Lot 3 : postes pompages au groupement solidaire

Mandataire

SARL DANI

Route d'Alzitone - BP 44 - 20240 Ghisonaccia

Cotraitant

CORSE ELECTRICITE INDUSTRIELLE

Box 11 – strada vecchia – 20290 Borgo

pour un montant HT de 193 929.02 euros avec une durée de 6 mois à partir d'un OS de démarrage des travaux.

Lot 4 : Piste d'accès avec l'entreprise **SARL Dani** Route d'Alzitone - BP 44 - 20240 Ghisonaccia

pour un montant HT de 211 565.00 euros avec une durée de 4 mois à partir d'un OS de démarrage des travaux

Décision 2025 en date du 09 avril 2025. Objet : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le projet d'un traitement d'un accès à la parcelle A 560 depuis les parcelles communales A542 A562.

Décide de confier l'**Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'un traitement d'un accès à la parcelle A560 depuis les parcelles communales A542 - A561**

au bureau d'étude SAS CAPOROSSI B dont le siège se trouve sur Bastia 20200 pour un montant HT de : 2 261.00 euros

PRO : 678.30 euros HT

ACT 678.30 euros HT

DET 678.30 euros HT

AOR 226.10 euros HT

Décision 2025 en date du 16 mai 2025. Objet : Avenant 1 du marché 202504 réalisation d'un mur de soutènement à Canale. L'avenant n 1 a pour objet la réalisation de deux places de stationnement le long du mur avec une incidence financière de + 3.16% sur le montant initial du marché public

Montant de l'avenant :

Montant HT : 1 511.10€

Montant TTC : 1 662.21€

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 10%

Montant HT : 49 371.10€

Montant TTC : 54 318.21 €

Les autres closes du marché demeurent inchangées.

Décide de signer l'avenant n°1 **marché 202504 réalisation d'un mur de soutènement à Canale** , concernant la réalisation de deux places de stationnement le long du mur avec une incidence financière de + 3.16% sur le montant initial du marché.

Décision 2025 en date du 06 juin 2025. Objet : Génie civil branchement télécom.

Décide de confier les travaux de génie civil branchement télécom à l'entreprise GUIDICELLI Jean François BTP dont le siège se trouve sur Prunelli di Fiumorbu pour une durée de deux mois et pour un montant HT de 116 424.00 euros.

Décision 2025 en date du 24 juin 2025. Objet : Travaux de traitement d'un accès à la parcelle A560 depuis les parcelles communales A542 A561

Décide de confier les travaux de traitement d'un accès à la parcelle A560 depuis les parcelles communales A542 A561 à l'entreprise SARL DANI dont le siège se trouve sur GHISONACCIA pour une durée de 12 jours et pour un montant HT de 40 789.00 euros

Décision 2025 en date du 11 juillet 2025. Objet : Avenant 1 marché 202501 2ème procédure. réhabilitation de la Casa Ottavi

Lot 1 Démolition, gros oeuvre, charpente, couverture, ITE, enduit, garde-corps provisoire, drain"

L'avenant n 1 a pour objet les adaptations du site découvert après curage, et aux prescriptions techniques, la prestation 1.12 du DPGF aura une quantité à 0, elle sera remplacée par la prestation 1.18 prévu au CCTP qui aura une de 67.41 en plus de celle prévue. avec une incidence financière de + 0.13% sur le montant initial du marché public

Montant de l'avenant :

Montant HT : 707.80€

Montant TTC : 778.59€

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 10%

Montant HT : 530 327.80€

Montant TTC : 583 360.59 €

Les autres closes du marché demeurent inchangées.

Décide de signer l'avenant 1 marché 202501 2ème procédure. réhabilitation de la Casa Ottavi

Lot 1 Démolition, gros oeuvre, charpente, couverture, ITE, enduit, garde-corps provisoire, drain", avec une incidence financière de + 0.13% sur le montant initial du marché.

Décision 2025 en date du 11 juillet 2025 Objet : Avenant 2 marché 202501 2ème procédure. réhabilitation de la Casa Ottavi

Lot 1 Démolition, gros oeuvre, charpente, couverture, ITE, enduit, garde-corps provisoire, drain"

L'avenant n 2 a pour objet des travaux supplémentaires dû aux aléas du chantier : découverte de chapes importantes, démolition de ces dernières non prévues au marché.

Après démolition de l'ensemble des cloisons et évacuation des gravois, nous constatons également qu'au niveau du premier étage, une chape de 15 cm d'épaisseur est présente sur le plancher bois. Elle représente 45 m2 sur tout l'aile Nord.

avec une incidence financière de + 1.55% sur le montant initial du marché public

Montant de l'avenant :

Montant HT : 8 208.00€

Montant TTC : 9 028.80€

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 10%

Montant HT : 538 535.80€

Montant TTC : 592 389.39 €

Les autres closes du marché demeurent inchangées.

Décide de signer l'avenant 2 marché 202501 2ème procédure. réhabilitation de la Casa Ottavi

Lot 1 Démolition, gros oeuvre, charpente, couverture, ITE, enduit, garde-corps provisoire, drain", avec une incidence financière de + 1.55% sur le montant initial du marché

Ordre du jour 4 : Question divers

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 30 minutes

Signature du Secrétaire

Signature de M le Maire
François Benedetti